

Il est étonnant de voir ce qui arrive lorsque des pouvoirs sont conférés à certaines personnes, ce qui crée ainsi un précédent. Vingt-quatre ans plus tard, le parti libéral, sous la direction de M. Saint-Laurent, citait le précédent créé par M. Bennett. Sauf erreur, il s'agissait d'un bill dont trois ou quatre articles sur plusieurs avaient été examinés. J'oublie le nombre exact d'articles que renfermait le bill. En tout état de cause, le gouvernement libéral avait imposé la clôture cette fois-là. Rien ne justifiait l'imposition de la clôture à l'égard de tous ces bills, car le débat n'avait pas été prolongé. On peut dire que le débat s'était probablement prolongé sur seulement trois bills, mais je ne crois pas qu'on puisse prétendre que c'était abuser du droit du Parlement de débattre des questions importantes.

Un gouvernement peut penser qu'il a raison de dire: «Nous allons mettre fin à ces absurdités», mais la faiblesse humaine étant ce qu'elle est, il fait peut-être erreur. La chaleur des débats parlementaires peut conduire à des erreurs de jugement. Nous craignons que le gouvernement, si ce pouvoir lui est donné, en fasse usage.

Le gouvernement de M. St-Laurent a eu recours à la clôture pour la dernière fois en 1957. M. Harris, ministre des Finances à l'époque, déclarait dans une allocution prononcée à la radio une semaine plus tard qu'on n'avait recours à la clôture que dans les cas suivants: premièrement, quand le gouvernement voulait respecter un horaire (peu importe ce qu'en pensait l'opposition) et, deuxièmement, quand le gouvernement voulait mettre fin à un débat prolongé.

Il y a à la Chambre plusieurs jeunes députés de talent. Certains d'entre eux, ici depuis peu, n'ont pas l'expérience de leurs aînés. J'espère qu'ils ne se laisseront pas convaincre par les raisons invoquées par le gouvernement pour l'imposition de la clôture, car ce sont les députés de l'arrière-ban qui en souffriront. Ces décisions sont prises par les membres du cabinet, mais c'est l'arrière-ban qui en souffrira. Comme l'a si bien souligné le leader du parti néo-démocrate, chaque fois que le Règlement a été modifié, l'arrière-ban a perdu des occasions de parler.

La preuve en est faite depuis des années. Lorsque le Règlement a été modifié, les députés de l'arrière-ban ont vu diminuer la possibilité de bien représenter leurs mandants. Le chef du Nouveau parti démocratique a fort bien souligné, comme à son habitude, que si cet article de clôture était adopté, les députés de l'arrière-ban ne pourraient jamais prendre la parole. Les chefs des divers partis discuteront des mesures législatives et ça s'arrêtera

là. Je demande, monsieur l'Orateur, s'il doit en être ainsi. Pourquoi les députés de l'arrière-ban sont-ils élus? Pourquoi ne pas laisser à l'exécutif le soin de gouverner le pays? Pourquoi dépenser tant d'argent pour le Parlement? Est-ce à quoi vise le premier ministre: permettre à l'exécutif de diriger le pays? Ce sont les questions que nous devons nous poser et elles sont de taille.

Si les gouvernements précédents pouvaient revenir en arrière et réexaminer l'imposition de la clôture, je suis sûr qu'ils ne s'en serviraient pas. C'est là que la situation est grave. Les libéraux disent qu'ils ont eu tort d'y avoir recours en 1956. Je me souviens de Jack Pickersgill. N'allez pas croire qu'il n'était pas habile. J'ai entendu les quatre cavaliers, MM. Chevrier, Pickersgill, Martin et Pearson, parler jour après jour à la période des questions aussi longtemps qu'ils en avaient le droit. A cette époque, il arrivait que les questions duraient souvent plus d'une heure. Ils parlaient du prix des œufs, du beurre et ainsi de suite et nous avions droit à notre ration quotidienne sur le chômage. Ils avaient même leur propre statistique. Ils apportaient des coupures de journaux à la Chambre et les lisaient; puis ils demandaient: «Qu'en dit le ministre?» Ils lisaient en pleine Chambre des articles de journaux et posaient ensuite des questions s'y rattachant.

Sans aucun doute, M. Pickersgill était habile. Après avoir détenu le portefeuille des Transports, il s'était créé un emploi à son goût. On ne peut nier l'intelligence d'un tel homme; ce serait manquer de jugement. A l'époque, des ministres d'en face siégeaient de ce côté-ci. M. Pickersgill avait déclaré qu'un gouvernement qui osait décréter la clôture ne jouissait pas de toutes ses facultés, que pas un gouvernement ne l'appliquerait à l'avenir. On doit donc conclure que le gouvernement actuel ne s'est pas documenté, qu'il n'a pas repassé l'histoire. On devrait toujours revenir à l'histoire et fonder sur elle les règles essentielles, servant de fondement. La Chambre a hérité d'un noble patrimoine. Nous avons suivi le modèle des parlements. Le parlement de la Grande-Bretagne est le modèle des parlements partout où règne la démocratie. Ce patrimoine nous a été transmis intact et nous devons le protéger. Il nous a été remis pour que nous le sauvegardions et le conservions. Je me demande combien parmi nous s'en rendent compte. Certaines réalisations du gouvernement ne m'ont pas plu. Lui conférer ainsi le pouvoir de la clôture serait lui mettre une autre arme entre les mains.

Je vais maintenant parler du régime des comités. Le député de York-Est (M. Otto) est ici bien à propos. J'ai quelques mots à dire à son sujet. J'ai fait partie du comité chargé